



CONVENTION

**La Direction calme le jeu.
Nous avons été entendus !!!**

Lors du dernier CE qui a eu lieu le 18 Décembre, la CGT a fait une déclaration concernant la convention du 21 Janvier prochain.

Déclaration CGT à la direction :

Pour la première fois, la CGT a appelé... au travail en demandant aux salariés de rester à leur poste le 21 janvier et ils ont été nombreux à nous suivre pour exprimer leur ras le bol !

Vous avez entendu leur mécontentement et pour seule réponse, vous avez mis une pression managériale sur les salariés de l'ensemble des sites, en leur exigeant d'être présent à la convention, sauf raison de service ou personnelle car il s'agit pour vous d'une réunion de travail.

Qu'est-ce que ces nouvelles méthodes d'autoritarisme peuvent apporter de positif dans la synergie de cette nouvelle réorganisation ?

Dans diverses instances, vos réponses sont de nous indiquer qu'il ne s'agit pas d'une dépense mais d'un investissement, ou que la situation n'est pas aussi mauvaise qu'en 2011 ...

Petit rappel : PDV, réorganisation, densification des immeubles, baisse du budget RSI, augmentation collective quasi nulle, baisse constante des budgets.

Le refus de la participation est la partie visible du mal-être et de l'incompréhension des salariés de tous les périmètres de G2S.

Prenez la mesure du malaise des salariés, pour relancer une dynamique et restaurer un climat de confiance

Réponse de la direction :

La direction indique qu'elle a longuement hésité à organiser cette convention. Pour elle, ce sera une séance pour que chacun et chacune puisse avoir au même instant le même niveau d'informations. Cette cérémonie sera très sobre, précise-t-elle.

Concernant le point sur la pression exercée sur les différentes équipes, Mr Dubois informe qu'un message a été envoyé aux responsables de chaque division, pour stopper de tels agissements.

Notre question : Il semblerait donc que certains responsables se soient octroyés (seuls) un abus de pouvoir (demande de pose de congés, création de fichier excel avec nom et motif de refus ...) ?

Mr Bellorini précise que la direction s'engagera à ce qu'il n'y ait aucune mesure spécifique, aucune discrimination, aucune sanction contre les personnes absentes à cette convention. Selon ses propres termes : chacun est libre de son choix.

Faisant suite au tract de la CGT, cette mise au point, nécessaire de la direction, a aussi été obtenue grâce à votre forte mobilisation à dire « NON » !!